

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :
23 mai 2023

Date d'affichage
23 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Etai^{ent} absents excusés : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

Monsieur Le Maire a sollicité les élus pour changer l'ordre des points à aborder de la convocation : 10, 8, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12

OBJET DE LA DELIBERATION N°45/2023 : LANCEMENT DU CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET PATRIMOINE

Pour poursuivre le travail engagé par Mr DELAMARCHE, Destination Fougères, la collectivité va lancer une offre détaillée avec cahier des charges pour recruter un architecte .qui élaborera une étude de faisabilité du projet de « tiers-lieu » dans le bâtiment situé au n°6 le bourg.

Rappel de la signification d'un « tiers-lieu » : C'est un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place). Ce sont des lieux du faire ensemble, des lieux d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs. D'abord métropolitain, le phénomène gagne les territoires ruraux, les petites et moyennes villes et quartier de banlieue. Ils sont en majorité en dehors des grandes villes en 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** ce lancement afin de recruter un architecte qui établisse sous cahier des charges une étude de faisabilité sur le projet de « tiers-lieu » situé au n°6 le bourg 35 133 La Selle-en-Luitré,
- **SOLLICITE** le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région pour accompagner la collectivité dans cette démarche,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

